

CANOL Actualités

N° 44 - Octobre 2011

Publication de l'association CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais) – BP 19 – 69131 Ecully Cedex – Tél : 04.78.34.44.87 - canol@dbmail.com

Grand stade : enquête publique faussée !

CANOL remercie toutes les personnes qui ont accepté de donner leur point de vue argumenté sur l'absence d'intérêt pour les habitants du Grand Lyon de voir construire ce nouveau stade à Décines.

Cette enquête a malheureusement été faussée pour les raisons suivantes :

- la consultation a été découpée en 9 enquêtes distinctes empêchant de consulter dans un même lieu le dossier complet de sorte qu'il était impossible de se faire une idée globale de l'opération ;
- le coût de l'opération, initialement annoncé à la presse pour un montant de 188 millions d'euros, ramenés ensuite à 168, sans explication quant à sa ventilation par maître d'ouvrage, n'apparaît dans aucun document diffusé lors de l'enquête. Ainsi le contribuable, pourtant déjà fortement sollicité en avantages divers pour l'Olympique Lyonnais, ne dispose d'aucune idée de la dépense future et par conséquent d'aucun engagement pour l'avenir sur un coût d'objectif ; nous sommes invités à faire un chèque en blanc à nos élus qui décideront à notre place ;
- le Grand Lyon a fortement incité les derniers jours, élus et fonctionnaires à déposer des avis favorables en masse soit sous forme de pétition soit par approbation d'un argumentaire type.
- le Grand Lyon n'a pas attendu les résultats de l'enquête publique et l'obtention du permis de construire pour engager en toute discrétion des travaux tels que la construction d'un collecteur d'eau destiné au futur stade ; dans ces conditions est-il utile, et loyal de demander l'avis des citoyens en visant simultanément à créer une situation irréversible ?
- le Groupe OL n'a pas les ressources nécessaires pour financer son projet ; son trésor de plus de 90 millions, engrangé lors de l'introduction en bourse de février 2007, a complètement fondu. On a appris, après la clôture de l'enquête, que le groupe Vinci avait été sélectionné pour construire ce stade et qu'il pourrait devenir actionnaire jusqu'à une participation maximum de 49 % du capital de la Foncière du Montout, filiale de l'OL chargée du projet.

Il est important de rappeler que le groupe VINCI est bien connu des élus lyonnais, puisqu'il gère déjà des parkings de la ville de Lyon, RHONEXPRESS qui a l'exclusivité des transports publics de Lyon à l'aéroport Saint-Exupéry et la construction du Musée des Confluences.

Cette opération présentée dans le cadre de l'EURO 2016 n'est à l'évidence qu'une opération commerciale subventionnée en grande partie avec de l'argent public.

Grand stade : terrains bradés pour l'O.L. !

CANOL a attaqué la délibération du Grand Lyon du 18 avril 2011 qui approuve la cession par la communauté urbaine des terrains qu'elle possède à l'Olympique Lyonnais au prix de 40 € le m2 HT.

Il est utile de comparer ce montant à celui de 540 € le m2, auxquels les terrains de la communauté urbaine ont été cédés à un promoteur privé au Carré de Soie.

Aucune garantie sérieuse n'a été prise en cas de résolution de la vente.

Cette largesse de nos élus avec notre argent permettra à l'OL et à Vinci de faire une belle plus-value sur la revente d'une partie des terrains pour bâtir des hôtels et des commerces de tous genres.

Une justice spéciale décrétée pour permettre la construction des stades pour l'Euro 2016 !

Le gouvernement a fait adopter le 1^{er} juin une « loi relative à l'organisation du championnat d'Europe de football de l'UEFA en 2016.

Compte tenu de la lenteur des tribunaux administratifs français qui risque de retarder voire d'empêcher la construction de ces stades, elle prévoit que « les contrats passés par les personnes morales de droit public en lien avec la construction ou la rénovation des enceintes sportives destinées à accueillir l'Euro 2016 et des équipements connexes permettant le fonctionnement de celles-ci, peuvent prévoir le recours à l'arbitrage avec application de la loi française. »

Sur les 577 députés de notre assemblée, 47 étaient présents : 24 ont voté pour et 23 contre. Le Conseil Constitutionnel a été saisi mais la haute juridiction a rejeté le recours en constatant que la saisine des parlementaires n'articulait aucun moyen de contestation sérieux...

Procédure exceptionnelle pour passer en force quoi qu'il arrive !

Le conseil général s'obstine à subventionner l'Olympique Lyonnais

Malgré sa condamnation en appel pour les achats de places de match pour la saison 2007/2008, et malgré la mauvaise image du football français en Afrique du Sud où participaient quelques joueurs lyonnais, le conseil général vient à nouveau de décider l'achat de places de match de l'O.L. pour la saison 2011/2012.

Le but avoué de ces achats étant de « faciliter l'accès au spectacle sportif... », nos élus auraient dû cette année acheter des places de match de rugby, l'équipe du LOU ayant remporté le championnat de Pro D2 et intégré ainsi l'élite du rugby français.

... mais la logique ne semble pas être la qualité première de nos conseillers généraux ! CANOL a donc à nouveau attaqué cette dépense superflue.

Démocratie directe, l'enjeu 2012

A la question « seriez-vous favorable à ce que toute hausse du montant d'un impôt local supérieur à 5% fasse l'objet d'une **consultation par référendum** de la population concernée », **78% des français répondent favorablement.**

Le **comité Ballardur** qui devait clarifier et simplifier les compétences territoriales est resté très timoré dans ses propositions. Il a exclu toute révision de la constitution, n'a pas proposé la suppression du département et n'a prévu aucune spécialisation d'impôt.

La leçon doit être tirée : les parlementaires, pour la plupart élus locaux, donc juges et parties, **ne mettront jamais en œuvre une réforme des collectivités locales.**

Nous **resterons champion mondial toutes catégories du nombre d'élus locaux au kilomètre carré** et « nous n'aurons aucune chance de réduire la dépense publique » comme le souligne **François Fillon.**

Seule l'adoption d'un **référendum d'initiative populaire** permettra une véritable réforme des collectivités locales et la maîtrise des dépenses. **Ce doit être la proposition salubre à soutenir pour 2012 !**

Ainsi CANOL s'inscrit totalement en faveur des **dix réformes de Contribuables Associés** :

- 1) **Adopter le référendum d'initiative populaire ;**
- 2) **Inscrire dans la Constitution une règle d'ordre interdisant au Parlement de voter un budget en déficit, sans augmenter les prélèvements obligatoires ;**
- 3) **Responsabiliser financièrement les dirigeants des collectivités locales ;**
- 4) **Réduire le nombre d'élus et leur train de vie ;**
- 5) **Accélérer la baisse des effectifs des administrations publiques ;**
- 6) **Réserver le statut de fonctionnaires aux seules activités régaliennes ;**
- 7) **Supprimer le financement public des syndicats ;**
- 8) **Supprimer le droit de grève pour les salariés des monopoles publics ;**
- 9) **Lutter plus efficacement contre la fraude aux allocations sociales ;**
- 10) **Supprimer les subventions aux entreprises et limiter les subventions aux associations.**

Jour de libération fiscale

Cette année, c'est le **22 juillet qu'est intervenu votre jour de libération fiscale** comme nous l'indiquent nos amis du **Cri du Contribuable et l'Institut Molinari.**

C'est à partir de ce jour seulement que les français commencent à bénéficier des fruits de leur labeur ! Cette année la France est **vice-championne du monde** derrière le Danemark.

Retours du pouvoir d'achat ou de la croissance sonnent de plus en plus faux. Car comment espérer rendre aux français **une liberté de consommation ou d'investissement** dans ce contexte. Et en dépit de ce fardeau, les déficits continuent d'augmenter ; quand s'arrêtera cette fuite en avant ?

Pont SCHUMAN : le pont de la discorde

L'enquête publique sur la construction du pont et la requalification des voiries « quai Gillet et Gare d'eau » (rives gauche et droite de Saône) a pris fin le 22 Juillet.

Le nombre de contributions défavorables et contre le projet, a été particulièrement important, plus de 200.

Le mécontentement résulte sur le fond, de négliger l'intérêt général, dont l'objectif est de fluidifier et de rééquilibrer le trafic entre le 9^{ème} (rive droite) et le 4^{ème} (rive gauche). Situé à 5 km du pont de Collonges, le plus proche en amont et à proximité du tunnel de la Croix Rousse dont le nouveau tube sera réservé aux bus et aux vélos, on imagine mal comment. il pourrait y avoir augmentation de trafic à cet endroit.

On construirait un pont de 26 mètres de large :

→ pour un coût exorbitant de **65 Millions d'Euros** estimé à 20 Millions d'Euros ;

→ en choisissant un **endroit incohérent vis à vis du trafic**, les distances pour les automobilistes devant franchir la Saône **ne seront aucunement raccourcies ;**

→ **les nuisances sonores et diverses pollutions subsisteront pour des riverains** dont certains avaient obtenu un permis de construire il y a seulement 2 ans.

La zone boisée à l'aplomb de Rochemardon et dans le prolongement de la montée de la Boucle en traversant le plateau, **comme le propose Déplacements Citoyens**, paraîtrait pourtant plus appropriée.

Les élections cantonales de Mars 2011, ayant amené la victoire de la « candidate EELV » défavorable au projet actuel, ont malheureusement traduit les sentiments des riverains. La « démission programmée et forcée » de Dominique Bolliet, maire du 4^{ème} arrondissement jusqu'au 11 Juillet, a paru peu opportune.

Une réunion était prévue le 20 septembre entre l'ADGM (**A**ssociation de **D**éfense des riverains **G**illet-**M**asaryk), et le nouveau maire, Mr David Kimelfeld. Elle avait pour objectif de transmettre les « doléances des riverains », axées sur « l'absurdité de la situation du futur pont, et les nuisances en résultant ». Elle a été annulée au dernier moment !

Cohérence et optimisation ne semblent pas être l'objectif des décideurs en la matière.

Surplus d'indemnité pour élus cumulards

Nous vous informions dans notre précédent numéro de la répartition sur 17 élus du conseil municipal de Lyon, du dépassement de l'indemnité mensuelle du Maire plafonné à **8 272 €.**

Ce **traditionnel arrangement entre amis a bien failli disparaître** afin de laisser ce surplus dans les caisses de la collectivité. « A partir du moment où les indemnités ont été plafonnées par la loi, le **surplus ne peut plus appartenir aux cumulards** » disait en **substance l'amendement Dosière** ce qui paraissait juste et moral et avait été validé par une commission mixte paritaire de 7 députés et 7 sénateurs.

Panique dans le Landerneau du cumul, Jean-claude Gaudin veille au grain et au respect des traditions. Dès le 10 juillet, avec l'accord du gouvernement, il a fait supprimer ces dispositions jugées « irrecevables ».

L'écêtement automatique est maintenu pour arroser les copains aux frais du contribuable !

L'OCDE et l'intercommunalité dans le Rhône

L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) regroupant notamment les Etats d'Europe occidentale, les Etats-Unis, le Japon et le Canada, vient de publier son **rapport sur la France et les collectivités territoriales**. Il indique :

- la situation des finances publiques de la France est inquiétante avec une dette de **1 646 MM€** (qui ne tient pas compte des retraites des fonctionnaires) **soit 84,5% du PIB et un déficit de 148,8 MM€** ;
- la recommandation pour **l'arrêt des dérives des comptes publics**. Les dépenses publiques **ne cessent de croître, elles représentent plus de la moitié du PIB** ; les mesures envisagées montrent plus de créativité et de sophistication fiscales que d'opiniâtreté à réduire les dépenses ;
- des efforts à porter **en priorité sur les dépenses**, en rendant les administrations publiques plus efficaces et en maîtrisant de manière drastique les dépenses qui doivent rester en lien avec les ressources ;
- un meilleur contrôle des **dépenses des collectivités territoriales et de la masse salariale dans la fonction publique** et pour plus d'efficacité, la fixation d'objectifs précis ;
- l'effort de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite doit se poursuivre en limitant la rétrocession des économies ainsi réalisées car en réalité, plus de la moitié ont été rétrocédées aux agents pour la compensation des coûts de réorganisation et des heures supplémentaires.

Selon l'INSEE au 1er janvier 2008, la France comptait **36 685 communes, représentant à elles seules environ 40% du nombre total de municipalités de l'Union Européenne des 27**. Sur ces 36 685 communes, **34 713 ont moins de 5000 habitants, représentant près de 39% de la population nationale**.

Le Préfet est chargé d'ici fin 2011 de l'achèvement et de la rationalisation de la carte de l'intercommunalité. La couverture intercommunale et la rationalisation des périmètres devront être achevées **au plus tard le 1er janvier 2013**.

Le but de cette nouvelle organisation est la réduction du nombre d'échelons territoriaux mais aussi de **rendre plus clairs les compétences et les financements**.

Le projet de loi fixant le nombre des conseillers territoriaux a été définitivement adopté par le Sénat le 7 juin 2011. Ils seront élus au scrutin uninominal. Au lieu des 488 actuels, il seront **299 pour la région dont 69 pour le Rhône**.

Cette multitude de communes engendre une source importante d'inefficacité organisationnelle et budgétaire.

Par voie de conséquence, la France croule sous ses **601 132 élus et détient ainsi le record du monde du nombre d'élus au mètre carré** (un mandat pour 108 habitants, moins en nombre d'élus à cause des cumuls ; 577 députés pour seulement 435 aux U.S.A.).

Le regroupement des petites communes et la suppression de l'échelon départemental pourraient engendrer des économies non négligeables si les nouvelles entités territoriales n'enflent pas leurs effectifs comme il est à craindre.

La loi du 16 décembre 2010, fixe les modalités de la réforme de l'intercommunalité :

- pas de communauté hors de l'intercommunalité
- pas de discontinuité territoriale
- pas de communauté en dessous de 5000 habitants
- des communautés correspondant aux bassins de vie
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

C'est dans cette perspective, que le Préfet a présenté le 28 avril 2011 aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), **le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Le projet pourra être amendé par la CDCI à la majorité des 2/3 des membres.

Rue Garibaldi, 67 millions d'euros pour une « voirie apaisée ».

Promesse de campagne, la transformation de la rue Garibaldi passera par la **suppression des trémies**. Le Grand Lyon et la ville de Lyon ont décidé de réaménager cette voie aux caractéristiques autoroutières en « *voie apaisée et de l'inscrire dans un environnement paysager qualitatif par la suppression des trémies, la mise à niveau des voies, la création d'un itinéraire mode doux sécurisé et des aménagements évolutifs permettant les transports en commun* ». On va embellir et structurer la ville par un environnement paysager continu reliant le parc de la Tête d'or au Nord au futur parc Sergent Blandan au Sud.

Ce réaménagement devrait être réalisé en 2 tranches successives dont la première est estimée à 40.8 M€, 33,8 M€ pour la Communauté Urbaine et 7M€ pour la ville.

Cet investissement va à contre courant de la logique observée dans la plupart des **grandes métropoles qui créent des réseaux souterrains pour faire passer les voitures...**

D'après TomTom (marque de GPS) **Lyon serait la 6^{ème} ville la plus embouteillée d'Europe** avec 32,6% des rues lyonnaises intra-muros bouchées.

Jean-Louis Touraine adjoint en charge des déplacements n'est pas surpris et dit assumer une politique de réduction des voiries. Nous sommes selon lui **dans une phase pénalisante de contrainte pour les automobilistes**, les obligeant à transférer leurs déplacements vers des transports collectifs et des modes doux. Le nombre de voitures en circulation reculerait et les embouteillages bientôt aussi donc **les restrictions de voiries vont se poursuivre !** De toute façon lui, il laisse à son chauffeur le soin de s'en débrouiller.

L'étude que nous publions ci-joint sur la gestion du **SYTRAL** démontre que **toutes les dépenses et tous les efforts de nos élus pour transférer les déplacements de l'automobile vers les transports en commun sont restés vains, la fréquentation des TCL ayant diminué de 5% de 2004 à 2009 !**

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

Les Roms ou le tonneau des Danaïdes

Le Grand Lyon se félicite une fois de plus de sa politique d'aide au tiers monde, dite « coopération décentralisée », en particulier avec la **ville roumaine de Trinca** (7 700 habitants).

Une **première subvention de 250 000 Euros a été votée**. Elle comprend aussi l'appui sur place de services compétents du Grand Lyon évidemment rémunérés par celui-ci, pour réaliser des bains douches, l'accès à l'eau courante et le raccordement de l'électricité.

La Roumanie a déjà reçu environ **2,25 milliards d'Euros par l'intermédiaire du Fonds Social Européen** sur le thème de l'intégration sociale et professionnelle des migrants Roms. Ils sont dispersés dans une myriade d'associations plus ou moins actives. Des dizaines de millions d'Euros ont aussi été dépensés par l'Etat français pour expulsions ou départs volontaires entretenant ainsi un cercle vicieux de retours au grand dam de l'Etat roumain.

Une fois de plus **CANOL s'insurge contre ces subventions dont la finalité est hors des compétences du Grand Lyon**.

L'analyse des comptes du Grand Lyon et du Conseil Régional publiée sur le site de CANOL

Sur le même modèle que nous avons utilisé l'an dernier pour analyser les comptes 2003 à 2009 de plusieurs villes du Rhône, nous avons publié sur le site CANOL (www.canol.fr) l'analyse **des comptes du Grand Lyon de 2001 à 2009** et celle du conseil régional Rhône-Alpes.

Inutile de dire que nos élus et le personnel de ces collectivités ne connaissent pas la crise : aucun frein n'a été mis à leurs dépenses somptuaires!

Nos collectivités généreuses pour offrir des voyages au Canada !

Chaque année, le Centre Jacques CARTIER, centre d'études et de coopération entre la région Rhône-Alpes, le Canada et le Québec, organise ses entretiens, "colloques de haut niveau, dans les domaines scientifique, financier, environnemental, social et culturel".

Nos collectivités, sollicitées, ont décidé de verser les aides suivantes :

· Conseil régional :	55 000 €
· Conseil général :	22 870 €
· Grand Lyon :	20 000 €
· Ville de Lyon :	20 000 €

Soit 117 870 € pour s'offrir d'agréables voyages entre amis.

Taxe foncière et taxe d'habitation 2011

Vous venez de recevoir votre avis fiscal de taxe foncière et vous aller recevoir celui de la taxe d'habitation. Nous vous rappelons les changements intervenus cette année :

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :

- le Département récupère la part de la Région,
- l'Etat ne prendra plus 8% pour l'établissement et le recouvrement des rôles, mais seulement 3%.
- Cette différence est venue s'ajouter à la taxe perçue par le Département.

Pour la taxe d'habitation :

- La part « département » disparaît et est remplacée par une part « intercommunalité » (communauté de communes ou communauté urbaine).
- l'Etat ne prendra plus 4,4% pour l'établissement et le recouvrement des rôles, mais seulement 1%.
- les 3,4% de différence viendront s'ajouter à la part intercommunalité.

Pas de modification concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la part « commune » et la part « syndicats intercommunaux », si ce n'est les augmentations décidées par l'intercommunalité et les municipalités.

Cf site www.canol.fr pour plus de détail.

L'argus parlementaire

Le **Cri du Contribuable** a mis en place cet outil pour mesurer les positions de nos 577 députés en ce qui concerne nos préoccupations.

5 propositions de loi ont ainsi été sélectionnées :

- l'incompatibilité d'emploi parlementaire-fonctionnaire ;
- la suppression de la HALDE ;
- la limitation du statut de fonctionnaire ;
- la démocratie directe ;
- la limitation du versement de l'ASPA aux personnes âgées ayant travaillé en France .

Et la présence à **5 rendez-vous parlementaires** :

- les privilèges des fonctionnaires ;
- la baisse de la dépense publique par la démocratie directe ;
- l'incompatibilité fonctionnaire-parlementaire ;
- la fiscalité du patrimoine ;
- le coût de l'immigration irrégulière.

Pour le Rhône, c'est **Philippe Cochet** et **Michel Terrot** qui arrivent en tête avec 8 points/10. Suivent **Patrice Verchère** (6 pts), **Christophe Guillauteau** (5 pts) , **Philippe Meunier** (3 pts) et **Bernard Perrut** (2 pts).

Les autres députés du Rhône ne semblent pas être à l'écoute de nos préoccupations !

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2011

44

à retourner à : C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@dbmail.com

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus)
- le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2011.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.

CANOL Actualités

N° 44 - Octobre 2011 projet 9

Publication de l'association CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais) – BP 19 – 69131 Ecully Cedex – Tél : 04.78.34.44.87 - canol@dbmail.com
